MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

collège
L. Paulin

Tarn

académie
Toulouse

éducation
nationale

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réalmont, le 5 mai 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn,
Monsieur le Maire de Réalmont,
Major LAMOOT, Gendarmerie de Réalmont,
Madame la Principale adjointe,
Madame l'Adjointe gestionnaire,
Madame la Conseillère principale d'éducation,
Mesdames et Messieurs les personnels administratifs, sociaux et de santé,
Monsieur le Psy-EN,
Mesdames et Messieurs les professeurs,
Mesdames et Messieurs les personnels d'éducation,
Mesdames et Messieurs les Agents départementaux des collèges,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire, guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges, la circulaire relative à la réouverture des écoles et des établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages du 4 mai 2020, le courriel de la directrice adjointe des politiques territoriales et éducatives du département du Tarn, précisent et font converger obligations, recommandations, conseils méthodologiques et modalités d'accompagnement pour une réouverture des collèges aux professeurs lors de la semaine du 11 mai, et aux élèves de 6ème et de 5ème à partir du 18 mai.

Le conseil pédagogique du collège Louisa Paulin, règlementairement réuni en visioconférence le jeudi 30 avril 2020 en regard de l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 qui lui confère le droit de délibérer valablement, a étudié les modalités d'adaptation et d'organisation de la réouverture de l'établissement, après avoir pris connaissance du positionnement de la FEDERTEEP (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn).

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la déclinaison de l'adaptation et de cette organisation spécifique pour notre collège concernant :

- Le nettoyage (intérieur et extérieur) et la désinfection des locaux,
- L'usage des sanitaires,
- L'accueil des élèves,
- L'organisation spatiale des salles de classe,
- La gestion de la circulation des élèves et des adultes,

- La gestion de la demi-pension,
- Les récréations,
- Les activités sportives, de santé, culturelles, et de civisme,
- L'organisation des enseignements au regard de la continuité pédagogique mise en œuvre pendant la période de confinement et des attendus de fin de chaque niveau,
- La présence et les attributions des personnels,
- La prise en charge inopinée des cas suspects ou avérés.

En conclusion de ce courrier, je veux vous témoigner de la volonté de l'ensemble des personnels disponibles et de leur engagement constant pour assurer un accueil respectueux de la sécurité sanitaire de chacun, dans le plus grand respect des préconisations des autorités de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je vous prie de croire Mesdames et messieurs, à l'assurance de ma plus sincère considération.

Le Principal
M. Dominique BALOUP

Sommaire

Sommaire **4**

Rappel du contexte **5**

Rappel des cinq principes intangibles **6**

Maintien de la distance physique 6

Application des gestes barrière 6

Les conditions d'accueil **9**

Principes généraux 9

Dimensionnement des espaces 10

Les règles d'hygiène 11

Le plan de circulation 12

La restauration scolaire 13

Signalétique 14

La gestion des cas **15**

Communication **16**

Rappel du contexte

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège Louisa Paulin de Réalmont après la période de confinement.

Il est particulièrement destiné aux membres de la communauté scolaire, personnels, parents et élèves, ainsi qu'aux autorités et partenaires locaux.

Rappel de cinq principes intangibles

1. Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes (postillons).

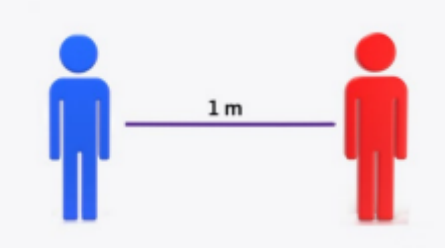

2. L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, en utilisant une serviette en papier jetable qui sera fournie.

L'utilisation d'une solution hydro alcoolique sera de rigueur en complément, à chaque changement de classe et/ou de lieu.

Le port du masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse devrait doter chaque collège en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.
Afin de prévenir toute situation de manque, le collège a par ailleurs fait procéder à la fabrication de masques tissu lavable, pour doter chaque élève et personnel du collège.

La ventilation des classes et des autres locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant la méridienne et le soir pendant le nettoyage des locaux.

3. La limitation du brassage des élèves

Un accueil progressif dès le 18 mai, possiblement alternatif à partir de juin, et une circulation étudiée et imposée aux élèves permettront de préserver un nombre d'élèves compatible avec les dispositions requises.

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'organisation de la journée, les emplois du temps et les activités scolaires intègrent cette contrainte. Ce fonctionnement est conditionné à la capacité d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap. Les intercours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments seront limités et répondront à un plan de circulation strict, organisé et encadré.

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

L'établissement n'a pas accueilli d'enfants de personnels indispensables à la gestion de la pandémie pendant la période de confinement. Celui-ci n'a donc eu à subir aucun risque d'infection. Toutefois, pour compléter le nettoyage intégral du site (intérieur et extérieur) une procédure de désinfection de tous les points sensibles (poignées de porte, interrupteurs, claviers d'ordinateurs, …etc.) sera néanmoins menée entre le 4 et le 7 mai 2020.

Le nettoyage et la désinfection des locaux ont été mûrement réfléchis et adaptés à la configuration spatiale du collège. Des principes permettant une désinfection régulière peu chronophage et efficace se sont imposés logiquement. Les adultes auront la charge de faire respecter cette organisation.

5. La formation, l'information et la communication

L'ensemble des documents facilitant la compréhension des éléments à notre connaissance, des enjeux qui demeurent et des organisations mises en œuvre pour poursuivre l'accompagnement des élèves des familles et des personnels ont été, et continueront d'être communiqués et adressés par toutes les voies accessibles à l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

La direction de l'établissement a établi **un plan de communication** détaillé à destination des personnels, des familles et des élèves. Celui-ci est une adaptation du protocole sanitaire national.

Les parents d'élève sont informés par ce document :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement,
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières par l'explication à leur enfant, la fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masque, …etc.,
- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement, par un annuaire des numéros utiles,
- De l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement,
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves,
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- De l'organisation de la demi-pension.

Les élèves bénéficieront le jour de la rentrée, d'une information pratique dispensée par la direction et l'infirmière de l'établissement, sur l'ensemble des gestes et codes à maîtriser au plus vite. Cette sensibilisation vise à ce que ces prescriptions deviennent un rituel « compris » de tous.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports adaptés et le cas échéant un accompagnement.

Les conditions d'accueil

La capacité d'accueil de l'établissement dans le respect des principes intangibles décrits dans le présent document est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement du collège pendant cette période particulière.

Les paragraphes qui suivent présentent les paramètres permettant d'évaluer, déclinée pour chaque situation, la capacité de mise en œuvre de ces principes intangibles.

Principes généraux d'accueil des membres de la communauté scolaire

Les Agents Départementaux des Collège

Les personnels d'entretien et de restauration ont repris leur service le lundi 4 mai, afin de procéder au nettoyage complet (intérieur et extérieur) et à la désinfection de l'ensemble des locaux. Ils seront désormais présents au quotidien pour assurer selon un planning établi et des horaires concertés, le nettoyage et la désinfection des locaux selon un protocole précis (Cf. Paragraphe entretien des locaux)

Les personnels d'encadrement, administratifs, et de santé

Ces personnels sont présents dans l'établissement en continu depuis le 16 mars selon un roulement établi pour assurer la gestion des affaires courantes, l'édition et la transmission des éléments de continuité pédagogique en direction des familles « non connectées ». Ils seront présents selon l'amplitude horaire d'ouverture du collège et contribueront à l'accueil et à l'accompagnement des élèves au quotidien.

Les personnels enseignants et d'éducation

Les autorités de l'Etat nous demandent de mettre en œuvre le retour des personnels enseignants « en présentiel » la semaine du 11 au 15 mai.

Cela sera fait à la faveur de plusieurs décisions :

- La continuité pédagogique sera poursuivie jusqu'au 18 mai pour l'ensemble des élèves et ajustée à partir de cette date en fonction des effectifs de 6ème et de 5ème présents au collège.
- En tenant compte de cet impératif de poursuite pédagogique à distance, les horaires prévus de façon optimale (possiblement ajustables) pour les personnels disponibles entre le 11 et le 15 mai seront les suivants :
    - Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h
- Le collège n'offrant pas d'espace suffisamment vaste pour accueillir potentiellement l'ensemble des professeurs, le Principal animera une première réunion plénière dans une salle mise à disposition par la commune de Réalmont.
- A l'issue de cette plénière les groupes de travail qui seront constitués regagneront le collège dans des salles spécialement dédiées, limitées en nombre et en espace.

Les parents d'élèves

Les parents d'élèves ne pourront pas accéder à l'intérieur de l'établissement (sauf rendez-vous avec le chef d'établissement, et sous conditions de respect des règles de protection, par l'accès extérieur du bureau du Principal).

Les élèves

Les élèves de 6ème et de 5ème, les élèves en situation singulière de décrochage scolaire, les élèves en situation de handicap dont les familles auront fait le choix d'un retour dans l'établissement le 18 mai, à l'exception des élèves porteur d'une pathologie imposant une distanciation scolaire, confirmée par le médecin scolaire en lien avec les familles, seront accueillis dès 8h15 selon les règles établies.

Les classes seront chacune divisées en groupes A et B selon la composition habituelle des groupes, avec un effectif maximum de 15 élèves

Chaque groupe aura un emploi du temps nouveau et adapté

Les élèves demi-pensionnaires pourront prendre leur repas au collège (Cf. Paragraphes spécifiques « restauration »).

Les sanitaires ne seront pas accessibles en continu. Ils seront ouverts et surveillés à distance, par un surveillant, qui rappellera les consignes de sécurité sanitaire.

Les élèves pourront apporter une bouteille d'eau strictement personnelle, et la garder avec eux même pendant les cours.

Nous étudions encore à ce jour la possibilité de maintenir des activités sportives et culturelles et des activités de civisme avec nos partenaires habituels. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Le dimensionnement des espaces

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable. Notre capacité d'accueil nous a imposé la réorganisation des espaces suivante :

- La salle des professeurs a été réaménagée pour répondre aux exigences de la distanciation et devient « une somme d'espaces cumulés » :
  - La salle des professeurs
  - La salle de réunion parents/professeurs
  - La salle de repos
  - Les sanitaires attenants
  - Le hall de l'étage entre les deux escaliers (cette zone sera formellement interdite aux élèves)
- Les locaux du service vie scolaire seront étendus à la salle du foyer
- Les salles de cours n'accueilleront que des demi-groupes classe qui n'excèderont pas 15 élèves,
- L'accès à l'intérieur des bâtiments entre les périodes de cours et la méridienne sera interdit aux élèves, à l'exception des démarches administratives nécessaires,

- La salle de restauration sera accessible en fonction d'un règlement particulier (Cf. paragraphes spécifiques) qui prévoira un plan de circulation
- La cour de récréation sera « zonée » pour accueillir des groupes d'élèves identifiés, que ce soit pour le début du cours, les moments d'accès et de sortie de l'établissement, les périodes de récréation et la méridienne
- Les abords du collège seront modifiés :
    - Le parking attenant ne sera pas ouvert aux véhicules pour permettre aux élèves d'occuper tout l'espace avant d'entrer au collège ou de monter dans les bus de transport scolaire
- L'accès à l'établissement se fera par les voies habituelles
- Les issues de sortie restent inchangées

Les règles d'hygiène

La nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux sans que nous ayons la possibilité d'augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission, nous a conduit à prendre plusieurs décisions, et à adopter plusieurs principes de fonctionnement.

Le matériel

Nous avons pris la décision de faire confectionner 500 masques. Chaque élève et chaque adulte sera doté d'un masque en tissu lavable, et ce nonobstant les dotations de l'Etat et de la collectivité de rattachement. Celui-ci sera remis sous emballage individuel « zippé ». Cette dotation ne doit pas dispenser les familles d'équiper leur enfant dès le départ du domicile avec des masques disponibles en grande distribution ou autre. Les masques devront être portés en permanence (sauf lors du repas) par les élèves et les adultes.
Le collège dispose aujourd'hui de 100 litres de gel hydroalcoolique qui seront répartis dans des flacons à pompe, approvisionnés régulièrement et autant que nécessaire. Ceux-ci seront disposés dans chaque salle de classe, dans chaque sanitaire et dans chaque zone intermédiaire, afin de permettre à tous de se désinfecter les mains lors de chaque changement de lieu.
Chaque salle de cours disposera également de liquide désinfectant répondant à la norme NF EN 14476, et de papier essuie tout.
Des poubelles seront positionnées en nombre dans tous les espaces du collège.
Du savon liquide et du papier essui main à usage unique seront disponibles dans les sanitaires.

L'entretien et la désinfection des locaux

Les jours d'ouverture du collège sont adaptés pour permettre un entretien optimal des locaux, ainsi qu'une désinfection régulière des espaces.

Ainsi, les élèves seront accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 8h30 et 17h. Le mercredi, sera ainsi une journée dédiée au nettoyage « en grand » de l'établissement.
Le choix de faire changer les élèves de salle en fonction des cours, s'est imposé non seulement en regard du plan de circulation interne, mais aussi avec la volonté de « permettre du mouvement aux élèves » pour mieux canaliser leur énergie, et enfin pour répondre à l'option d'une désinfection continue.
Ainsi, en rappelant que chaque individu entrant dans une pièce en respectant la distanciation, se désinfecte les mains avec le gel hydroalcoolique, une désinfection récurrente des outils et « places » est accomplie.
Sous l'autorité du professeur, et chacun à leur tour, les élèves se saisiront d'un essuie tout imbibé de spray désinfectant pour le passer sur le clavier informatique, les souris, les objets collectifs éventuellement manipulés, la table et le dossier de la chaise, avant de sortir de la classe et de se ranger en attendant d'aller dans la cour.
Les salles quittées seront systématiquement ventilées naturellement.
Les tables et les chaises du réfectoire seront nettoyées après chaque service.
Le nettoyage et la désinfection prendront la forme suivante :

- Pendant les récréations : ventilation des locaux
- Après chaque récréation : désinfection des rampes d'escalier, et des poignées de portes
- Après la demi-journée du matin : ventilation des locaux ; désinfection des rampes d'escalier, et des poignées de portes
- Après le départ des élèves : ventilation des locaux ; désinfection des rampes d'escalier, et des poignées de portes ; nettoyage des salles de cours et des communs
- Mercredi : nettoyage en grand et désinfection
- Vendredi après le départ des élèves : nettoyage en grand et désinfection

Le plan de circulation

L'entrée au collège et la sortie

Les accès et issues sont les mêmes. Pour la sortie des élèves, un marquage au sol sera tracé pour concrétiser la distanciation.

Les professeurs et les élèves pour les cours

Au titre des contraintes nouvelles générées par la situation, chaque enseignant devra aller chercher le groupe d'élèves avec lequel il a cours, dans la cour de récréation, et le conduire dans la salle de classe :

- En respectant la distanciation lors du déplacement
- En empruntant les accès directs extérieur/salle de classe
- En empruntant les couloirs de façon exceptionnelle lorsque l'accès extérieur/salle de classe n'existe pas (salles 13 -14 -17 -18 à l'étage et partiellement pour 15-16 et 19-

20 qui empruntent les escaliers extérieurs)

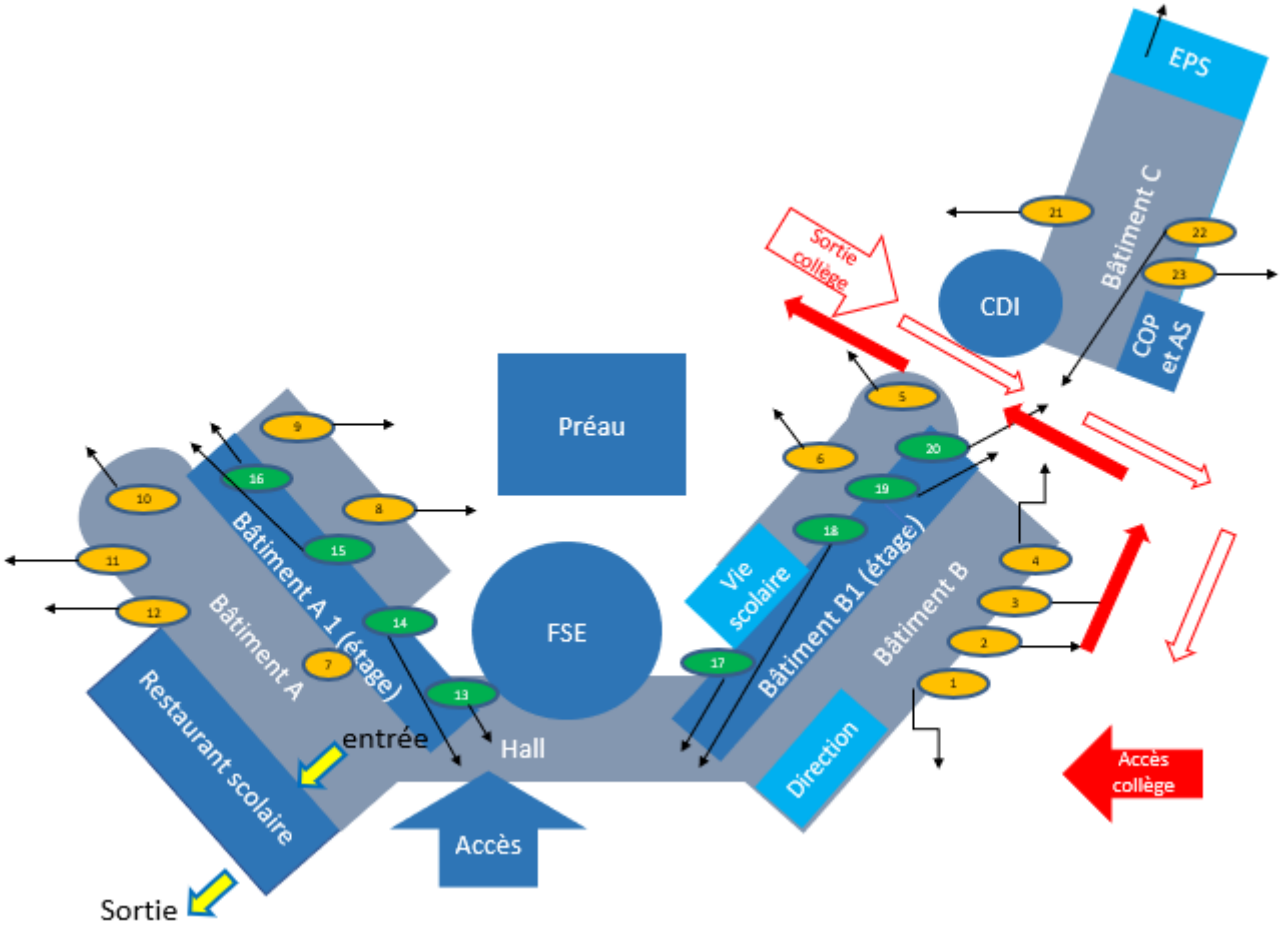

La restauration scolaire

L'accès à la salle de restauration se fera par l'entrée principale (et non par le couloir du self qui sera condamné). Un marquage au sol sera tracé pour concrétiser la distanciation. Celui-ci débutera à l'extérieur du bâtiment, entre les sanitaires côté « agora » de la cour de récréation.

Le fonctionnement de la demi-pension

Quatre services seront mis en place en fonction du nombre d'élèves accueillis (au plus 40 par service). Les élèves seront appelés pour prendre leur repas. Ils se rangeront dès lors, à l'emplacement dédié, et en respectant le marquage au sol pour la distanciation.

Les plateaux repas seront positionnés sur les tables, distanciés les uns des autres. Ils seront garnis des couverts, d'un verre rempli d'eau, d'une tranche de pain, de l'entrée et du dessert.

Le personnel servira le moment venu le plat principal. Exceptionnellement pendant la période, il n'y aura de choix ni d'entrée, ni de plat principal, ni de dessert.

Des personnels seront disponibles pour le pain et à la fontaine à eau pour resservir les élèves.

A la fin du repas, à l'appel du surveillant, un plan de circulation permettra aux élèves la dépose du plateau après le tri sélectif des déchets et la sortie de la salle de restauration en évitant les regroupements intempestifs (Cf. Plan ci-dessous).

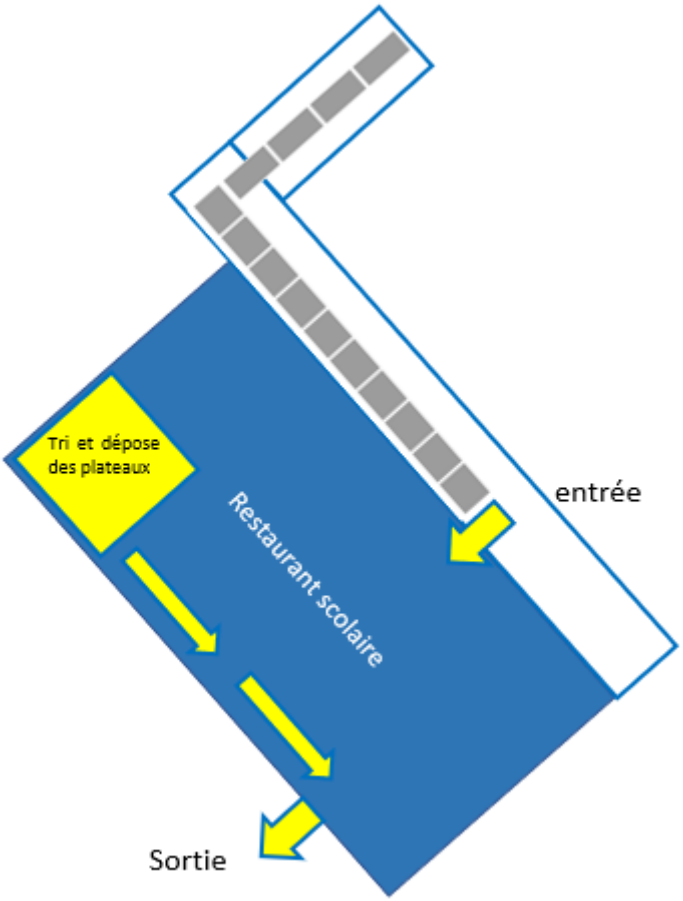

Signalétique

Les plans de circulation et les consignes qu'elles quelles soient, seront affichés avec la signalétique correspondante et accessible.

La gestion des cas soupçonnés et avérés

Pour rappel, les familles sont invitées chaque jour, à prendre la température de leur enfant avant qu'il quitte le domicile pour se rendre au collège.

Les cas soupçonnés

L'infirmière de l'établissement peut être alertée pour un élève ou l'adulte par les symptômes évocateurs qui sont les suivants :

- Toux
- Eternuement
- Essoufflement
- Mal de gorge
- Fatigue
- Troubles digestifs
- Sensation de fièvre
- …etc.

En présence d'une suspicion fondée sur les éléments ci-dessus, l'isolement de l'élève sera immédiat avec un masque dans une pièce dédiée et équipée (salle 7) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Consécutivement, les parents/responsables légaux seront appelés pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

A cette occasion, le Chef d'établissement et l'infirmière rappelleront la procédure à suivre par les parents. A savoir :

- Eviter les contacts
- Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

L'appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Les salles, espaces et matériels fréquentés ou qui auront été en présence de l'élève dans les 48h qui précédent son isolement, seront soumis à un nettoyage minutieux et une désinfection.

L'information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade sera faite dès la suspicion du cas par le Chef d'établissement l'établissement.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

L'Information sera immédiatement faite aux services académiques qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

La Communication

Annuaire de l'établissement

Poste	Nom	N°
Accueil	Standard	**05 63 55 51 61**
200	Secrétariat	**05 63 55 51 61**
201	Principal	**05 63 55 05 51** **06 81 31 01 22**
202	Gestionnaire	**05 63 55 05 52**
203	Principale adjointe	**05 63 55 06 29**
204	Surveillants	**05 63 55 06 26**
205	CPE	**05 63 55 05 53**

Adresse mail de l'établissement :

0810038B@ac-toulouse.fr

Adresse mail du Chef d'établissement :

dominique.baloup@ac-toulouse.fr

Tout élève qui enfreindra « volontairement » et de manière itérative l'une ou plusieurs de ces dispositions, ne sera plus accepté au collège, et sera contraint de satisfaire aux obligations de l'accompagnement à distance.